



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
28 juillet 2006
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2006

11-13 septembre 2006, New York

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour le Honduras

Assistance proposée : 12,5 millions de dollars, dont
6 millions à prélever sur les
ressources ordinaires et
6,5 millions à obtenir grâce à un
mécanisme de cofinancement et
d'autres ressources, y compris des
ressources ordinaires

Durée du programme : 5 ans (2007-2011)

Cycle d'assistance : Sixième

Catégorie sur la base de la décision 2005/13 : B

Assistance proposée par domaines essentiels d'activité

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres</i>	Total
Santé en matière de procréation	3,00	3,5	6,50
Égalité entre les sexes	1,00	1,5	2,50
Population et développement	1,25	1,5	2,75
Coordination du programme et assistance	0,75	–	0,75
Total	6,00	6,5	12,50



I. Analyse de la situation

1. Le Honduras se situe dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire, avec un produit national brut (PNB) par habitant de 1 030 dollars en 2004. En dépit d'une croissance économique modérée, la pauvreté et les inégalités restent généralisées. Près de 65 % des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté, tandis que 47 % vivent dans une pauvreté extrême, qui touche 64 % des populations rurales et autochtones.

2. Le Honduras comptait 7,1 millions d'habitants en 2005. Plus de 60 % des Honduriens ont moins de 25 ans. Le taux de croissance annuelle de la population est passé de 3,1 % en 1988 à 2,6 % en 2001, tandis que l'indice synthétique de fécondité est passé de 4,9 enfants par femme en 1995 au taux actuel de 3,5. La fécondité n'a pas baissé dans le groupe des 15 à 19 ans. D'après le rapport national de 2003 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le pays se heurte à des difficultés majeures dans la réalisation des objectifs liés à la pauvreté, à la santé, à la mortalité juvénile, au VIH/sida, à la santé maternelle et à l'environnement. Si l'on a éliminé les disparités entre les sexes en matière de scolarisation, les obstacles à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes restent généralisés.

3. Le Honduras compte le plus grand nombre de cas de sida signalés en Amérique centrale. Selon le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), 70 000 personnes vivent avec le VIH et le sida, la majorité des nouveaux cas d'infection touchant les jeunes. Le taux de prévalence est estimé à 1,8 %. D'après le Ministère de la santé, le sida est la première cause de mortalité chez les femmes en âge de procréer.

4. La mortalité maternelle, dont le taux est passé, pour 100 000 naissances vivantes, de 180 décès en 1990 à 108 décès en 1997, demeure un sujet de préoccupation prioritaire. D'après une étude de 2003, les soins obstétricaux d'urgence connaissent de graves carences. Si le taux de pratique de la contraception est passé de 50 % en 1996 à 62 % en 2001, l'accès aux services de planification familiale est limité, particulièrement dans les zones rurales. Le nombre croissant de grossesses chez les adolescentes met en lumière la nécessité d'un meilleur accès à la santé en matière d'hygiène sexuelle et de procréation pour les adolescents et les jeunes.

5. Le Honduras a fait des progrès dans la mise en place de dispositions, notamment juridiques, en faveur de l'égalité des sexes et dans la prise en compte, au sein de plusieurs secteurs, du souci de l'égalité des sexes. La participation des femmes à la vie politique s'est renforcée et, par exemple, le nombre de représentantes au Congrès national a doublé au cours des quatre dernières années. Néanmoins, la question de l'égalité des sexes se heurte à de nombreux obstacles sociaux et culturels et la mise en œuvre des politiques et des dispositions juridiques pertinentes reste problématique. La violence sexiste est un problème majeur.

6. Le Honduras est exposé aux catastrophes naturelles, la structure actuelle des habitats humains aggravant la vulnérabilité des populations. Les destructions provoquées par le cyclone Mitch en 1998 et les phénomènes météorologiques qui ont suivi ont révélé la nécessité d'investir davantage dans la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes.

7. La violence a eu des répercussions considérables sur la société hondurienne et l'amélioration de la sécurité humaine constitue une priorité. Il est urgent de mettre en place de vastes programmes en faveur des jeunes, dans la mesure où ces derniers sont particulièrement vulnérables au problème de la violence.

II. Résultats de la coopération passée et enseignements tirés

8. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a commencé à apporter son concours au Honduras en 1978. Le programme de pays actuellement en vigueur (2002-2006) a été approuvé à hauteur de 12,7 millions de dollars, dont 6 millions prélevés sur les ressources ordinaires et 6,7 millions provenant d'autres sources. En mai 2006, le Fonds avait recueilli 5 140 000 dollars pour le programme.

9. Le programme a permis d'améliorer l'accès à des services de qualité dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de procréation, pour les femmes, les hommes et les adolescents, en appuyant divers programmes dans les secteurs public, privé et non gouvernemental. En recourant au franchisage social, un projet innovant appuyé par la Fondation des Nations Unies a permis de proposer des services de qualité dans le domaine de la santé de la sexualité et de la procréation à des populations mal desservies.

10. L'élargissement des relations de partenariat avec les partenaires non traditionnels a joué un rôle fondamental dans la réussite du programme. L'appui que le FNUAP a apporté à la police nationale et à l'Institut national de la femme a permis d'intégrer la question de l'égalité des sexes au programme de formation de la police nationale, l'accent étant mis sur la prévention et le traitement de la violence dans la famille et de la violence sexiste. Le FNUAP a aidé à constituer la Commission interecclésiastique sur la prévention du VIH/sida, qui appuie les activités de prévention menées par les Églises.

11. Le programme a également fourni un appui décisif s'agissant de l'utilisation des données du recensement de la population et de l'estimation des niveaux de pauvreté dans 298 municipalités, à l'occasion de la définition des priorités nationales, qui a déterminé l'affectation des fonds dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

12. Un des enseignements qui ont été tirés a trait aux avantages que présente la programmation commune en ce qui concerne l'impact des politiques et des programmes et la promotion du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, le FNUAP a contribué à: a) accroître les investissements en faveur des politiques et des plans relatifs à la jeunesse; b) sensibiliser l'opinion à la question des soins obstétricaux d'urgence; et c) faire en sorte que l'élimination de la violence sexiste devienne un élément essentiel de la sécurité humaine.

13. La participation du Honduras aux initiatives régionales du FNUAP a eu des répercussions favorables sur le programme de pays et permis de mettre en œuvre des stratégies innovantes et de bénéficier d'une assistance technique de qualité.

III. Programme proposé

14. Le programme proposé, qui tient compte des objectifs, des résultats et des stratégies du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), s'inscrit dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, du Programme d'action de la CIPD et du plan de financement pluriannuel du FNUAP. Il témoigne du souci de faire une large place aux questions concernant la population, l'égalité des sexes et la santé de la procréation, à l'appui de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Conformément au PNUAD, les stratégies du programme seront axées sur la sensibilisation et le renforcement des capacités et feront appel à une démarche favorable aux pauvres, soucieuse de l'égalité des sexes et fondée sur les droits. Le programme comportera trois composantes : a) la santé en matière de procréation; b) la population et le développement; et c) l'égalité des sexes.

Composante « Santé en matière de procréation »

15. Définis en fonction des deux produits du PNUAD relatifs à la santé et au VIH/sida, les produits de la composante « Santé en matière de procréation » sont les suivants : a) la société hondurienne progresse, sur la base de l'égalité, vers le plein exercice du droit à la santé en matière de sexualité et de procréation; et b) toute la société hondurienne accède aux services de prévention du VIH. Le programme s'attachera tout particulièrement à toucher les populations pauvres et mal desservies.

16. *Produit 1. Capacité accrue du système de santé d'améliorer l'accès à d'excellents services de santé de la sexualité et de la procréation et d'accroître la demande de ces services, pour les particuliers et les communautés, notamment les populations pauvres et mal desservies.* Pour réaliser ce produit, le FNUAP appuiera les éléments suivants : a) la multiplication des services adaptés aux adolescents et aux jeunes dans les secteurs public et non gouvernemental; b) l'extension de la couverture du programme de planification familiale, y compris l'adoption d'une stratégie nationale viable de sûreté des produits de santé de la procréation; c) la mise à disposition de produits et de matériel essentiels de santé de la procréation en vue d'améliorer les soins obstétricaux d'urgence, en coopération avec l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA); d) le renforcement de la capacité des institutions, des communautés et des familles de réduire la malnutrition chez les femmes enceintes et les mères allaitantes; et e) l'information et l'assistance technique en vue d'une réforme du secteur de la santé ayant pour objets d'accroître l'accès à des services de qualité en matière de santé de la procréation et d'améliorer la qualité de ces services.

17. *Produit 2. Accès accru des groupes vulnérables, y compris les femmes, aux services de prévention du VIH/sida.* La réalisation de ce produit s'appuiera sur les actions suivantes : a) l'appui à l'intégration des services de santé de la sexualité et de la procréation et des services de prévention et de traitement des infections sexuellement transmissibles et du VIH; b) le renforcement des services de prévention à l'intention de certains groupes spécifiques; c) le renforcement des partenariats avec les forces armées, la police nationale et les communautés confessionnelles; d) la mise au point d'une stratégie de programmation de la distribution des préservatifs; et e) le renforcement des capacités de la société civile et des personnes vivant avec le VIH/sida ainsi que de leur participation aux programmes nationaux de lutte contre le VIH/sida.

18. *Produit 3. Généralisation, dans tout le pays, de l'enseignement des compétences pratiques, y compris celles ayant trait à la santé de la sexualité et à la prévention du VIH, dans le cadre du programme national d'enseignement.* Le FNUAP appuiera le Ministère de l'éducation et lui fournira une assistance technique dans la mise en œuvre des actions suivantes : a) la production et la distribution de matériel éducatif et notamment de guides; b) la formation des enseignants, des conseillers d'orientation et des élèves et étudiants; et c) l'intégration de l'enseignement des compétences pratiques à l'initiative Éducation pour tous.

Composante « Égalité des sexes »

19. Le résultat escompté pour cette composante consiste à s'assurer que les mécanismes institutionnels et les pratiques sociales et culturelles contribuent à la promotion et à la protection des droits des femmes et des filles et favorisent l'égalité des sexes.

20. *Produit 1. Capacité accrue des organisations gouvernementales, non gouvernementales et communautaires à prévenir et à traiter les cas de violence sexiste, d'abus et d'exploitation.* Les actions devant concourir à la réalisation de ce produit consisteront à : a) appuyer la mise en œuvre du plan national de prévention de la violence à l'égard des femmes; b) renforcer la capacité du Bureau du Procureur général chargé de la condition de la femme à traiter de la violence dans la famille et de la violence sexiste; c) appuyer, au niveau local, la prévention de la violence sexiste chez les jeunes, grâce au Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine; et d) continuer de soutenir le programme de prévention de la violence mis en œuvre en collaboration avec la police nationale.

21. *Produit 2. Participation accrue à la vie politique et promotion de politiques publiques d'inclusion.* Les actions à entreprendre pour réaliser ce produit consisteront à : a) appuyer la mise en œuvre de la politique nationale en faveur des femmes et du plan national pour l'égalité des chances; et b) appuyer les programmes des organisations non gouvernementales qui militent en faveur d'une participation accrue des femmes à la vie politique et de l'égalité des chances entre hommes et femmes.

22. *Produit 3. Capacité accrue du pays à honorer les obligations définies dans les conférences et les conventions internationales pertinentes.* Les actions à mener pour réaliser ce produit consisteront à : a) renforcer les partenariats avec les ONG de manière à mieux promouvoir l'application du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement et des objectifs du Millénaire pour le développement; et b) appuyer les réseaux de parlementaires en vue de promouvoir les textes législatifs relatifs à la population.

Composante « Population et développement »

23. Les résultats escomptés de cette composante, qui se fondent sur les résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) ayant trait à la gouvernance démocratique, à la gestion des risques et à l'environnement, sont les suivants : a) les liens entre population et développement sont pris en compte dans les politiques visant à réduire la pauvreté et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement; et b) les politiques et les plans gouvernementaux tiennent compte de l'importance démographique de la jeunesse et favorisent la participation des jeunes à la vie politique, économique et sociale.

24. *Produit 1. L'État et les collectives locales sont en mesure de produire et d'exploiter les données relatives à la population.* Pour réaliser ce produit, on s'emploiera à : a) renforcer le système national de statistique grâce à la formation et au transfert de technologie; b) renforcer, à l'échelon local, la capacité d'exploiter les données sociodémographiques aux fins de la planification; c) appuyer la prise en compte des données sociodémographiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté, une attention particulière devant être accordée aux groupes autochtones; et d) faire reconnaître l'intérêt du recensement de 2010 et fournir une assistance technique tant pour la conception et la réalisation du recensement que pour la mobilisation des ressources.

25. *Produit 2. Capacités accrues de l'État et des municipalités de prévenir et d'atténuer les risques environnementaux et de coordonner les interventions d'urgence.* Ce produit sera réalisé grâce à des actions qui consisteront à : a) appuyer les systèmes d'information de manière à favoriser la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, y compris en intégrant les données relatives à la population dans la planification urbaine; et b) constituer des réseaux qui permettent de sensibiliser l'opinion aux questions relatives à la santé de la procréation et à l'égalité des sexes dans les situations d'urgence humanitaire.

26. *Produit 3. Instauration de politiques publiques propres à encourager l'esprit d'entreprise, l'épanouissement et la participation des adolescents et des jeunes.* La réalisation de ce produit se fera par le biais du Programme interinstitutions pour l'épanouissement des adolescents et des jeunes, appuyé par le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS). Les actions à mener consisteront à : a) fournir un appui technique en vue de la conception et de la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse et du plan stratégique national pour la jeunesse (2007-2015); b) appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du programme relatif au bénévolat des jeunes; et c) renforcer la capacité de la société civile d'encourager des investissements accrus en faveur des jeunes et la ratification de la Convention ibéro-américaine sur les droits des jeunes.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

27. La gestion du programme de pays fera appel à la méthode de gestion axée sur les résultats et le suivi des résultats sera assuré à partir du plan de suivi et d'évaluation du PNUAD. Le Gouvernement et le FNUAP établiront conjointement, avec l'Agence péruvienne de coopération internationale, un comité de gestion du programme, qui supervisera les activités mises en œuvre et proposera des conseils stratégiques. Le personnel du FNUAP et ses interlocuteurs nationaux effectueront, au moins deux fois par an, des visites de contrôle sur les lieux d'exécution des projets. Le Gouvernement et le FNUAP examineront chaque année le programme de pays et le FNUAP participera à l'examen à mi-parcours du PNUAD.

28. Pour exécuter et mettre en œuvre le programme, on fera appel à la modalité d'exécution nationale, en recourant, chaque fois que cela sera possible, aux procédures harmonisées de transferts de fonds. Le bureau de pays s'efforcera de renforcer la collaboration avec les organisations non gouvernementales et locales, en mettant à profit leur avantage relatif pour l'exécution du programme. L'équipe

d'appui technique aux pays du FNUAP à Mexico et des consultants nationaux apporteront une assistance technique.

29. Le bureau de pays du FNUAP se compose d'un représentant, d'un représentant adjoint, d'un assistant, d'un administrateur de programme et de personnel administratif, conformément aux effectifs approuvés pour le bureau de pays. Afin de renforcer la mise en œuvre du programme, des fonds seront dégagés pour recruter deux administrateurs nationaux de programme et trois agents du personnel d'appui. On s'efforce d'ores et déjà de mobiliser des ressources. Le FNUAP poursuivra cette action avec les donateurs intéressés et les organisations publiques et privées.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Honduras

<i>Composantes du programme</i>	<i>Résultats du programme, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
<p>Priorité nationale : Renforcer le capital humain des populations pauvres en assurant l'accès de tous, sur un pied d'égalité, à un enseignement élémentaire et à des services de santé de qualité, et accroître ainsi les possibilités d'emploi et de revenu</p> <p>Résultat visé par le PNUAD : Les Honduriens progressent, sur la base de l'égalité, vers le plein exercice du droit à la santé, à l'eau et l'assainissement, à l'alimentation, à l'éducation, à la culture et à la protection contre la violence</p> <p>Résultat visé par le PNUAD : La société hondurienne est davantage en mesure d'accéder, sur la base de l'égalité, à des services complets de prévention et de traitement du VIH/sida</p>				
Santé de la procréation	<p><i>Résultat :</i> La société hondurienne progresse, sur la base de l'égalité, vers le plein exercice du droit à la santé en matière de sexualité et de procréation</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de prévalence des contraceptifs en fonction du milieu socioéconomique • Taux de grossesse chez les adolescentes • Proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié • Recul du taux de mortalité maternelle chez les femmes pauvres <p><i>Résultat :</i> Accès de tous aux services de prévention du VIH/sida</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de personnes âgées de 15 à 49 ans qui disent avoir utilisé un préservatif lors du dernier rapport sexuel • Proportion de femmes qui reçoivent des soins prénatals dans des centres qui proposent des tests de dépistages volontaires et des 	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Capacité accrue du système de santé d'améliorer l'accès à d'excellents services de santé de la sexualité et de la procréation et d'accroître la demande de ces services, pour les particuliers et les communautés, notamment les populations pauvres et mal desservies</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de centres de santé qui proposent des services adaptés aux jeunes • Hausse du financement des produits de santé de la procréation • Proportion des hôpitaux qui assurent des soins obstétriques d'urgence 24 heures sur 24 <p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Accès accru des groupes vulnérables, y compris les femmes, aux services de prévention du VIH/sida</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de services de planification familiale, de soins de santé maternelle et infantile et de traitement des infections sexuellement transmissibles, qui proposent des tests de dépistage volontaires du VIH et des conseils • Proportion de centres de soins qui proposent des services de prévention • Proportion de professionnels du sexe qui ont utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel 	<p>Ministère de la santé; Institut hondurien de la sécurité sociale; Bureau de la Première Dame; Association hondurienne de planification familiale; Institut national de la formation professionnelle; PAM; FAO; Agence canadienne de développement international (ACDI); JICA</p> <p>Ministère de la santé; Ministère des affaires féminines; forces armées; églises; ONG; Forum national sur le sida</p>	<p>6,5 millions de dollars (dont 3 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 3,5 millions provenant d'autres sources)</p>

<i>Composantes du programme</i>	<i>Résultats du programme, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
	conseils et qui orientent les patients, le cas échéant, vers d'autres centres	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de membres des forces armées qui disent comprendre le risque de contamination par le VIH <p><i>Produit 3 :</i> Généralisation, dans tout le pays, de l'enseignement des compétences pratiques, y compris celles ayant trait à la santé de la sexualité et à la prévention du VIH, dans le cadre du programme national d'enseignement</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion d'enseignants formés aux compétences pratiques permettant de prévenir le VIH, conformément au programme national d'enseignement Proportion d'écoles primaires et secondaires qui enseignent les compétences pratiques, y compris la sexualité et la prévention du VIH/sida 	Ministère de l'éducation; Ministère des affaires féminines; Congrès national; Office allemand de la coopération technique; Agence espagnole de coopération internationale	

Résultat visé par le PNUAD : Les Honduriens progressent, sur la base de l'égalité, vers le plein exercice du droit à la santé, à l'eau et l'assainissement, à l'alimentation, à l'éducation, à la culture et à la protection contre la violence

Résultat visé par le PNUAD : les Honduriens progressent dans l'exercice de leurs droits et de leurs devoirs, dans un État démocratique capable de mettre en place des politiques qui assurent la participation, l'équité, la modernisation, la décentralisation et la sécurité

Égalité des sexes	<p><i>Résultat :</i> les mécanismes institutionnels et les pratiques sociales et culturelles contribuent à la promotion et à la protection des droits des femmes et des filles et favorisent l'égalité des sexes</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Cas de violence sexiste signalés par le Bureau du Procureur général Proportion de femmes siégeant au Congrès national Ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes 	<p><i>Produit 1 :</i> Capacité accrue des organisations gouvernementales, non gouvernementales et communautaires à prévenir et à traiter les cas de violence sexiste, d'abus et d'exploitation</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de procureurs formés à la législation sur la violence dans la famille et la violence sexiste Organisations de femmes qui suivent l'application de la législation et des politiques relatives à la violence sexiste <p><i>Produit 2 :</i> Participation accrue à la vie politique et promotion de politiques publiques inclusives</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Plan national actualisé pour l'égalité des chances (2007-2011) <p><i>Produit 3 :</i> Capacité accrue du pays à honorer les obligations définies dans les conférences et les conventions internationales pertinentes</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Rapports nationaux sur le suivi des conférences internationales pertinentes 	Bureau du Procureur général; collectivités locales; police nationale; Cour suprême; Ministère des affaires féminines; Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine; organisations de la société civile	2,5 millions de dollars (dont 1 million à prélever sur les ressources ordinaires et 1,5 million provenant d'autres sources)
			Ministère des affaires féminines; Congrès national; Bureau de la Première Dame; ONG	
			Ministère des affaires féminines; Congrès national; ONG	

<i>Composantes du programme</i>	<i>Résultats du programme, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Priorité nationale : Renforcer la gouvernance et réduire la vulnérabilité écologique, avec la participation des collectivités locales et de la société civile, à l'appui de la stratégie de réduction de la pauvreté				
Résultat visé par le PNUAD : Les Honduriens progressent dans l'exercice de leurs droits et de leurs devoirs, dans un État démocratique capable de mettre en place des politiques qui assurent la participation, l'équité, la modernisation, la décentralisation et la sécurité				
Résultat visé par le PNUAD : Le Honduras est en mesure de réduire la vulnérabilité de sa population				
Population et développement	<p><i>Résultat :</i> Les liens entre population et développement sont pris en compte dans les politiques visant à réduire la pauvreté et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Aux niveaux national et local, les plans de développement s'appuient sur les données relatives à la population pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté Proportion de logements vulnérables aux inondations et aux éboulements de terrain <p><i>Résultat :</i> Les politiques et les plans gouvernementaux tiennent compte de l'importance démographique de la jeunesse et favorisent la participation des jeunes à la vie politique, économique et sociale</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Intérêt national accru pour les jeunes et renforcement de l'action de l'État en faveur de la jeunesse 	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>L'État et les collectivités locales sont en mesure de produire et d'exploiter les données relatives à la population</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Le renforcement des systèmes d'information, aux niveaux national et local, permet de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté <p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Le renforcement des capacités, aux niveaux national et municipal, permet de prévenir et d'atténuer les risques environnementaux et de coordonner les interventions d'urgence</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Système d'information comportant des données désagrégées sur la population <p><i>Produit 3 :</i></p> <p>Instauration de politiques publiques propres à encourager l'esprit d'entreprise, l'épanouissement et la participation des adolescents et des jeunes</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Approbation de la politique nationale sur la jeunesse Formulation du plan stratégique national sur la jeunesse (2007-2015) Proportion d'organisations de la jeunesse qui participent à l'alliance nationale de la jeunesse 	<p>Ministère de la Présidence; Institut national de la statistique; Université nationale autonome du Honduras; Ministère de l'intérieur; collectivités locales; de la société civile</p> <p>Ministère de la Présidence; Ministère de l'intérieur; collectivités locales; ONG</p> <p>Ministère de la jeunesse; Ministère de l'intérieur; collectivités locales, ONG</p>	<p>2,75 millions de dollars (dont 1,25 million à prélever sur les ressources ordinaires et 1,5 million provenant d'autres sources)</p> <p>Montant total pour la coordination du programme et l'assistance : 0,75 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires</p>